

Impact de l'ITIE en Guinée

Depuis le mois d'avril 2005, la Guinée a adhéré à l'ITIE. Dans sa mise en œuvre la Guinée a mis à contribution les principales Administrations publiques de la Primature en passant par les Ministères de l'Economie et des Finances, des Budgets, des Mines et de la Géologie et de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Les entreprises minières y ont contribué également en intervenant ; à part les collectes d'informations, à des appuis budgétaires.

La sensibilisation des différentes institutions républicaines et de la Société Civile, leur a permis de savoir les questions qui incombent à l'ITIE-Guinée et de contribuer à les résoudre.

A. L'implication de l'ITIE dans le système Gouvernemental (Administratif et juridique)

Un grand début de transparence a été constaté dans le système de gestion gouvernementale à travers les interventions des institutions républicaines et de l'Administration publique.

a) Sur le plan administratif, l'établissement des :

- Décret instituant et organisant l'ITIE-Guinée
- Arrêté du Ministère des Mines et de la Géologie obligeant les entreprises minières à fournir les informations sur les paiements qu'elles ont effectués ;
- Arrêté du Premier Ministre obligeant les Administrations publiques à fournir les informations sur les revenus perçus par elles à partir des Entreprises minières ;

b) Sur le Plan législatif, l'insertion de l'ITIE dans les :

- Code minier : Art 122 et 155 ;
- Code pétrolier : Art 4 ;
- L'institution du Fonds National du Développement Local (FNDL) et de l'ANAFIC pour l'ensemble des communes du pays (à part celles de Conakry) boostant ainsi le développement à la base;

- La creation du contenu local et la Responsabilité sociétale des entreprises pour une meilleure contribution des entreprises minières diminuant ainsi les conflits entre les communautés voisines et les entreprises extractives

c. Identification de certaines insuffisances (administratives et de gestion) :

- La diversité des comptes miniers qui a amené à l'unicité des comptes sur les paiements miniers permettant un meilleur contrôle des revenus miniers ;
- Le manque de logiciel de comptabilité au niveau de certaines régies financières de l'Etat. Ce qui a amené le Ministère de l'Economie et des Finances à une informatisation technique de toutes les régies financières (en cours) ;
- L'absence des Comptables dans les collectivités minières ; ce qui a amené le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à envoyer les receveurs communautaires dans ces localités concernées concernées par la création et l'opérationnalisation permettant ainsi une meilleure gestion comptable et une remontée régulière et conciliable des informations sur les revenus perçus;
- La décision N°143/MEF du 03 octobre 2014 pour permettre la remontée des informations
- La réinstallation de la Cour des Comptes pour une certification des données financières de l'Etat.

d. Sur le plan de l'information des citoyens :

- La connaissance par les citoyens de tous les paiements effectués par les Entreprises minières tant au niveau central que local (redevances superficielles, impôts, contribution au développement local (taxes sur le Chiffre d'Affaire) ;

B.Résultats et impacts réels

a) Identification réelle et evolution des revenus

- Une évolution importante des revenus miniers qui de 125 MILLIONS USD en 2005 sont respectivement en 2010 et 2012 à 210 MILLIONS USD et 379 MILLIONS USD et 505 000 000 USD en 2017 donnant plus de moyens de

développement à l'Etat contribuant à l'amélioration des services publics de base pour le citoyen ;

b) Répartition et gestion des revenus

- Plus de redevabilité des gestionnaires des deniers publics ;
- Plus de dialogue sur la gestion du secteur minier et sur les Rapports ITIE au niveau des communautés, de la Société civile et des universités à travers les missions de dissémination de ces Rapports;
- Plus de moyens pour le développement des collectivités minières à travers leurs Plans de Développement Local grâce à la revue à la hausse des redevances payées par les entreprises extractives aux localités voisines de leurs industries (0,5% pour les entreprises exploitant la bauxite et le fer et 1% au lieu de 0,4%, pour les entreprises exploitant les autres substances) ayant permis d'améliorer les services publics ;
- L'intéressement par péréquation, de toutes les collectivités dans la contribution au développement local à travers le Fonds National de Développement Local conformément à l'Article 165 du code minier ;

Lutte contre la pauvreté et amélioration des conditions de vie et de gouvernance dans de nombreuses communes rurales

- Accroissement de l'offre des soins avec la construction et l'équipement de centres de santé ;
- Amélioration des conditions de scolarisation (construction et équipement des écoles, logements des enseignants) augmentant par ce biais le nombre d'enfants scolarisés ;
- Amélioration de la mobilité des populations (désenclavement par la réalisation de ponts et pistes rurales, entretien routier) ;
- Réduction des maladies d'origine hydrique et de la corvée d'eau des femmes avec la réalisation de points d'eau modernes ;
- Accroissement des revenus dans certaines localités grâce aux activités génératrices de revenus financées par les entreprises minières ;

- Amélioration des conditions de travail et/ou de résidence des autorités communautaires et agents de structures déconcentrées de l'administration (construction/ rénovation et équipements de bureaux, de résidences) ;
- Amélioration du niveau d'épanouissement de la jeunesse dans les localités bénéficiaires de maisons de jeunes et de terrains de jeux.

QUELQUES PHOTOS D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Etude sur les investissements réalisés et revenus versés par les sociétés minières



Entrée du Poste de Santé de Bouré financé par la SAG



Vue de la salle de soins du Poste de Santé de Bouré



Consultant (au centre) Entretien avec le Chef du Poste de Santé de Bouré (à gauche)

Le

Centre culturel de Bouré en construction sur financement SAG



Poste construit sur financement SAG





Ecole primaire de Kourouda ,Nouveau Bâtiment (au fond) construit sur financement de la SAG



Poste de Santé de Kintinian

Le Consultant (au centre) avec des responsables communautaires et un agent de de la SMD (avec casque)



Ecole primaire « Bakary Kourouma » au village de Fayala sur financement de la SMD
(3 classes, deux bureaux, une latrine)



Forage d'eau avec pompe vergnet au village de Fayala, sur financement SMD



Pont sur cours d'eau Sirifé en Direction de Siguirini (financement de la SMD)



Pont à l'entrée de Siguirini

(désenclavement de quartier) sur financement de la SMD (CDL)

Stade Municipal de Siguirini (Financement SMD, CDL)



Bâtiment administratif de Siguirini (Financement CDLSMD)





Bâtiment administratif à Siguirini (Financement CDL SMD)



Ecole primaire à Siguirini (Financement CDL SMD)



Ecole

primaire dans la Commune de Siguri

(Le consultant à gauche, avec l'Ingénieur Conseil du Comité Préfectoral de Développement de Siguri lors de la visite de terrain)

Ecole primaire dans la Commune urbaine de Siguri

Financement CDL SAG



Pont de désenclavement de Quartier dans la Commune Urbaine de Siguiri
Financement CDL SAG



Nouveau Siège de la Commune rurale de Kamsar (Financement CBG)



Forage avec pompe vergnet au Village de Ndantari, Tinguilinta (Financement GAC)



Moulin au village de Dhoubi ,Tinguilinta (Financement GAC)

Le Consultant (à droite) avec le meunier

Magasin de stockage communautaire au village de Dhoubi ,Tinguilinta (Financement GAC)



Ecole à six classes , village de Dhoubi, Tinguilinta (Financement GAC)



Le Consultant avec une infirmière du Poste de santé de Tinguilinta (Financement GAC)